

**POUR INFORMATION**

## DIX-NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Directeur général****Sixième rapport supplémentaire: Suivi de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003**

1. On se souviendra qu'en 2004<sup>1</sup> sept produits biométriques ont été essayés à bord d'un navire de croisière dans des conditions de navigation réelles. On a pu alors constater que deux de ces produits étaient conformes aux exigences de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, et de la norme contenue dans le document ILO SID-0002. Les objectifs de résultats de l'OIT étaient un taux de faux rejets (FRR) ne dépassant pas 1 pour cent pour un taux de fausses acceptations (FAR) de 1 pour cent. Après le test de 2004, des logiciels améliorés ont été mis au point pour régler les problèmes d'interopérabilité, à la suite de quoi l'un des cinq autres produits a été reconnu comme conforme aux objectifs de résultats dans une deuxième phase de l'essai menée en 2005 sur la base des résultats du test de 2004<sup>2</sup>. Une version modifiée de la norme contenue dans le document ILO SID-0002 a également été élaborée et approuvée par le Conseil d'administration en novembre 2005. Cette version met davantage l'accent sur certains points essentiels et corrige certaines erreurs mineures qui se sont glissées dans le document initial<sup>3</sup>.
2. En 2006, six autres nouveaux produits biométriques ont été essayés, de même que les trois produits reconnus en 2004 et 2005 comme satisfaisant aux exigences de la convention et de la norme. Un produit de remplacement de l'un de ces trois produits a également été essayé. Il avait été mis au point pour corriger une erreur qui avait été signalée par le fabricant du produit. La première phase des tests de conformité et d'interopérabilité de base a montré que les dix produits étaient tous conformes aux exigences de la norme et pouvaient garantir l'interopérabilité sur un nombre limité de doigts. Cette phase s'est achevée en février 2006. Un recueil complet de données provenant de 184 personnes âgées de 18 à 69 ans a été effectué en février et mars 2006. Chaque personne est venue au laboratoire à deux reprises pendant cette période et a été enrôlée pour chaque produit et contrôlée plusieurs fois sur chaque produit à chaque visite. En tout, 67 802 images d'empreintes ont été recueillies sous contrôle et supervision. Le traitement et l'analyse des

<sup>1</sup> Document GB.292/16/2.

<sup>2</sup> Document GB.292/16/2(Add.).

<sup>3</sup> Document GB.294/16/3.

données ont été faits en avril et mai 2006. On a pu obtenir ainsi 161 359 702 correspondances individuelles et simuler en tout 27 066 803 enrôlements de deux doigts. Conformément à un accord conclu avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO), les résultats du test et le projet de conclusions de l'expert du BIT ont été soumis à des experts indépendants du groupe SC37 de l'ISO qui s'occupe des normes biométriques. L'expert du BIT a ensuite produit son rapport final, qui tient compte des avis des experts de ce groupe.

3. Dans son rapport final, il constate que les six nouveaux produits testés répondent tous aux objectifs de résultats de l'OIT mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus lorsqu'ils sont utilisés en même temps que les trois produits dont le test montre qu'ils répondent à ces objectifs, et qu'ils sont compatibles les uns avec les autres. Le taux moyen de faux rejets pour un taux de fausses acceptations de 1 pour cent est de 0,92 pour cent. Il a également été convenu avec le fabricant concerné que l'un des trois produits originaux devrait être supprimé de la liste de l'OIT en faveur du produit de remplacement (mentionné au paragraphe 2 ci-dessus), qui a été considéré lui aussi comme satisfaisant aux exigences de l'OIT<sup>4</sup>.
4. Par conséquent, les neuf produits suivants (dans l'ordre alphabétique des fabricants) seront considérés dorénavant comme satisfaisant aux exigences de la convention n° 185 et de la norme contenue dans le document ILO SID-0002:

Fabricant	Description du fournisseur de services biométriques	Type de lecteur biométrique
Bioscrypt	Bioscrypt SDK pour les pièces d'identité des gens de mer, version 1.0	UPEK TouchChip TC-S1
Cogent	BioSDK V3.10 COGENT BSP	Scanner d'empreintes Cogent CSD301
Dermalog	Dermalog BioPackage 1.3	Dermalog ZF1
Hyundai	Trugate-HIT-SHB BSP -> HIT UBF3.0 BSP	Smiths Heimann ACCO 1394
Identix	BioEngine Version 6	DFR-2100
NEC	SPID SID Edition Version 1.0	CROSSMATCH L SCAN 100R
Sagem	BioAPI v1.1 Sagem BSP	MSO 100
Sonda	Sonda SID SDK v.1.0	CrossMatch Verifier 300 LC 2.0
Steria	Steria BioMatch 1.4	Smiths Heimann ACCO 1394

Genève, le 26 octobre 2006.

*Document soumis pour information.*

<sup>4</sup> Le fabricant a donné l'assurance qu'aucune copie du produit qui avait été approuvé précédemment ne continuerait d'être utilisée pour les pièces d'identité des gens de mer.